



Communiqué de presse
Paris, le 6 mai 2017

Recommandation aux médias suite à l'attaque informatique dont a été victime l'équipe de campagne de M. Macron

La Commission nationale de contrôle a été saisie vendredi soir par le mandataire de M. Macron à la suite d'une attaque informatique dont son mouvement a été l'objet, et qui a donné lieu à la diffusion sur les réseaux sociaux de données présentées comme issues des systèmes d'information du candidat, mais dont une partie est probablement constituée de faux.

Dans l'immédiat, compte tenu de l'entrée dans la période de réserve depuis vendredi minuit, et dans l'attente de la réunion de la Commission qui interviendra dans les prochaines heures, son président appelle l'attention des médias sur le sens des responsabilités dont ils doivent faire preuve, alors que sont en jeu la libre expression du suffrage des électeurs et la sincérité du scrutin.

Il demande donc aux organes de presse, et notamment à leurs sites internet, de ne pas rendre compte du contenu de ces données, en rappelant que la diffusion de fausses informations est susceptible de tomber sous le coup de la loi, notamment pénale.

Suivre l'actualité de la Commission :
www.cnccep.fr
[@CNCCEP](https://twitter.com/CNCCEP)

A propos de la CNCCEP

La Commission veille au respect du principe d'égalité entre les candidats et au bon déroulement de la campagne électorale. Elle s'assure qu'ils bénéficient des mêmes facilités de la part de l'Etat. Elle vérifie la conformité aux dispositions en vigueur de leurs affiches et de leurs professions de foi.

Contact presse : Cyrille Menant - Tél : 01 72 60 58 61 - courriel : presse@cnccep.fr